

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial ou désignation du mélange** RICOH Garment Ink Cartridge M Type 1  
**Numéro d'enregistrement** -  
**Synonymes** Aucun(e)(s).  
**No. FDS** 257065  
**Date de publication** le 29-Octobre-2020  
**Numéro de version** 02  
**Date de révision** le 29-Octobre-2020

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Formation d'images de l'imprimante ou du copieur. produit à base d'encre Cartouche d'encre  
**Utilisations déconseillées** Aucun connu.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom de la société** Ricoh France  
**Adresse** 7-9 Avenue Robert Schuman, Parc Icade Paris-Orly Rungis, 94150 Rungis, France  
**Téléphone** 0 892 012 012 (0.80€TTC/mn)  
**Numéro d'appel d'urgence** +33 (0)145 42 59 59  
**E-mail** environnement@ricoh.fr  
**1.4. Numéro d'appel d'urgence** +33 (0)145 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements**

**Résumé des dangers** Donnée inconnue.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié**

**Pictogrammes de danger** Aucun(e)(s).  
**Mention d'avertissement** Aucun(e)(s).  
**Mentions de danger** Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

### Mentions de mise en garde

**Prévention** Donnée inconnue.  
**Intervention** Donnée inconnue.  
**Stockage** Donnée inconnue.  
**Élimination** Donnée inconnue.

**Informations supplémentaires de l'étiquette** Aucun(e)(s).

**2.3. Autres dangers** Aucun connu.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Eau	60 - 80	7732-18-5 231-791-2	Exempter	-	

**Classification : -**

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Humectant	30 - 40	Confidentiel	Confidentiel	-	
<b>Classification : -</b>					
Éthylène glycol	1 - 10	107-21-1 203-473-3	01-2119456816-xxxx	603-027-00-1	#
<b>Classification : Acute Tox. 4;H302, STOT RE 2;H373</b>					
Additive agents	<5	Confidentiel	Confidentiel	-	
<b>Classification : -</b>					

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

**Remarques sur la composition** Ce produit ne contient aucunes des RoHS2 substances suivantes en tant qu'ingrédients. Cadmium, chrome hexavalent, mercure, plomb, polybromobiphényles (PBB), polybromodiphényles (PBDE), esters de phtalate (DEHP, BBP, DBP et DIBP), SVHC (substances extrêmement préoccupantes : publié par ECHA).

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Informations générales** Donnée inconnue.

##### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
**Contact avec la peau** Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
**Contact avec les yeux** Rincer abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.  
**Ingestion** En cas d'ingestion : en cas de malaise, contacter un centre anti-poison/un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Donnée inconnue.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Donnée inconnue.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Donnée inconnue.

##### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eau. Mousse. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO2).  
**Moyens d'extinction inappropriés** Donnée inconnue.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Donnée inconnue.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers** Porter un équipement de protection adéquat.  
**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** Donnée inconnue.

**Méthodes particulières d'intervention** Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Donnée inconnue.  
**Pour les secouristes** Donnée inconnue.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Nettoyer conformément à toutes les réglementations en vigueur.

**6.4. Référence à d'autres rubriques** Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure de précaution particulière n'est requise au-delà de bonnes pratiques d'hygiène courante. Voir les conseils de protection personnelle supplémentaires pour la manipulation de ce produit dans la rubrique 8.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Donnée inconnue.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

##### La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	VLE	104 mg/m3	Vapeurs.
<b>État réglementaire:</b>	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	40 ppm	Vapeurs.
<b>État réglementaire:</b>	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	52 mg/m3	Vapeurs.
<b>État réglementaire:</b>	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	20 ppm	Vapeurs.
<b>État réglementaire:</b>	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)		

##### UE. Valeurs limites indicatives d'exposition dans les directives 91/322/CE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE, 2017/164/CE

Composants	Type	Valeur
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	VLCT	104 mg/m3
		40 ppm
	VME	52 mg/m3
		20 ppm

**Valeurs limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi recommandées** Donnée inconnue.

**Doses dérivées sans effet (DDSE)** Donnée inconnue.

**Concentrations prédites sans effet (PNEC)** Donnée inconnue.

#### Directives au sujet de l'exposition

##### France – INRS : Désignation « Peau »

Éthylène glycol (CAS 107-21-1)

Résorption via la peau

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Donnée inconnue.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales** Porter un équipement de protection adéquat. If necessary,

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. Si nécessaire,

##### Protection de la peau

- **Protection des mains** Si nécessaire, Porter des gants appropriés.

- **Autres** Si nécessaire, Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

**Risques thermiques** Donnée inconnue.

**Mesures d'hygiène** Donnée inconnue.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Magenta
Odeur	De type acrylique
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	8 - 10
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	Donnée inconnue.
<b>Solubilité(s)</b>	
Solubilité (dans l'eau)	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Sans objet
Viscosité	Environ ,0,011
Température pour la viscosité	25 °C (77 °F)
Propriétés explosives	Ce produit est considéré comme un matériau non explosif dans des conditions normales d'utilisation.
Propriétés comburantes	Donnée inconnue.

### 9.2. Autres informations

Densité	Environ ,1,1
Inflammabilité	Ininflammable
COV	60 - 80

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Donnée inconnue.
10.5. Matières incompatibles	Sans objet.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales Donnée inconnue.

### Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Donnée inconnue.
Contact avec la peau	Donnée inconnue.

Contact avec les yeux	Donnée inconnue.
Ingestion	Donnée inconnue.
Symptômes	Donnée inconnue.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Produit	Espèce	Résultats d'essais
RICOH Garment Ink Cartridge M Type 1		
<b>Aiguë</b>		
<b>Oral</b>		
DL50	Rat	>= 5000 mg/kg OECD TG423

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Donnée inconnue.

Sensibilisation respiratoire Donnée inconnue.

#### Sensibilisation cutanée

##### Sensibilisation

RICOH Garment Ink Cartridge M Type 1 0, Non sensible à la peau (Souris )  
Remarques: OECD TG429

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

##### Mutagenicité sur les cellules germinales : Test d'Ames

RICOH Garment Ink Cartridge M Type 1 0, Négatif  
Remarques: Test de Ames

#### Cancérogénicité

RICOH Garment Ink Cartridge M Type 1 0, This product does not contain the carcinogenic substances which are listed on NTP, IARC and OSHA.

#### Toxicité pour la reproduction

##### Toxicité pour la reproduction

RICOH Garment Ink Cartridge M Type 1 0, Ne contient pas de substances répertoriées comme dangereuses pour la santé reproductive.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Donnée inconnue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Donnée inconnue.

Danger par aspiration Donnée inconnue.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances Donnée inconnue.

Autres informations Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Produit	Espèce	Résultats d'essais
RICOH Garment Ink Cartridge M Type 1		
<i>Algues</i>	CI50	> 100 mg/l, 72 hr
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Crustacé	CE50 Daphnie	> 100 mg/l, 48 hr
Poisson	CL50 Poisson	> 100 mg/l, 96 hr

12.2. Persistance et dégradabilité Donnée inconnue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Donnée inconnue.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Éthylène glycol -1,36

**Facteur de bioconcentration (FBC)** Donnée inconnue.

**12.4. Mobilité dans le sol** Donnée inconnue.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes** Donnée inconnue.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets résiduaire** Donnée inconnue.

**Emballage contaminé** Donnée inconnue.

**Code des déchets UE** Donnée inconnue.

**Informations / Méthodes d'élimination** Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **ADR**

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### **RID**

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### **ADN**

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### **IATA**

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### **IMDG**

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Donnée inconnue.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Réglementations de l'UE**

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

## Restrictions d'utilisation

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

## Autres réglementations UE

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Réglementations nationales** Donnée inconnue.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Liste des abréviations** Donnée inconnue.

**Références** Documentation de l'ACGIH relative aux valeurs de seuil d'exposition et aux indices d'exposition biologique  
HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuses  
Rapport sur les substances cancérigènes du Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP)  
États-Unis. Monographie IARC sur l'exposition professionnelle aux agents chimiques  
Communication des dangers des produits chimiques JIS Z 7253:2012 basée sur le SGH – Étiquetage et Fiche de données de sécurité (FDS)  
Taïwan. LEP. (Normes relatives à l'atmosphère sur le lieu de travail issu de matières dangereuses)  
) Société japonaise de santé professionnelle, limites d'exposition professionnelle recommandées  
Classification japonaise des produits chimiques JIS Z 7252:2014 basée sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

**Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange** Donnée inconnue.

**Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement** H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Informations de révision** GHS: Classification

**Informations de formation** Donnée inconnue.